

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Journee-mondiale-du-refus-de-la-misere-tous-concernes>



École & société

Journée mondiale du refus de la misère : tous concernés

- Société - Solidarités -

Date de mise en ligne : jeudi 16 octobre 2014

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La Journée mondiale du refus de la misère est célébrée chaque 17 octobre. Née à Paris en 1987 à l'initiative d'ATD Quart Monde, cette journée est officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992.

Elle a pour objectif de faire entendre la voix des plus démunis, ceux qui sont habituellement réduits à leurs difficultés, voire en sont jugés responsables.

Il s'agit de mobiliser citoyens et responsables publics, parce que la misère est une violation des droits humains fondamentaux et surtout parce qu'elle peut être combattue et vaincue comme l'ont été l'esclavage et l'apartheid.

Sur le Parvis des droits de l'homme et des libertés, la dalle du refus de la misère, rappelle le message de Joseph Wresinski : *« Le 17 octobre 1987, des défenseurs des droits de l'homme et du citoyen de tous pays se sont rassemblés sur ce parvis. Ils ont rendu hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence. Ils ont affirmé leur conviction que la misère n'est pas fatale. Ils ont proclamé leur solidarité avec ceux qui luttent à travers le monde pour la détruire. Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »*

Aujourd'hui, près de 2 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Beaucoup de femmes vivent seules avec leurs enfants, touchant les minima sociaux et/ou souvent contraintes de travailler à temps partiel.

Pour le SE-Unsa, la France ne peut laisser la pauvreté et la précarité continuer à gagner du terrain. L'État doit favoriser l'accès aux droits fondamentaux pour ces personnes fragilisées (logement, santé, autonomie des jeunes, prise en charge de la dépendance).